



Article :

1. L'étang est ouvert à la pêche le 7 mars 2021 pour les titulaires du permis à l'année et le 29 mars 2021 pour les autres catégories de pêcheurs (sous réserve - selon la situation sanitaire COVID19).

Heures d'ouverture

- Du 7 mars au 28 mars 2021 : de 08h00 à 17h00
- Du 29 mars au 26 septembre 2021 : de 07h00 à 20h00 (sauf le dimanche et jours fériés fermeture à 19h00)
- Du 27 septembre à la fermeture : 08h00 à 18h00 (17h00 après le 14 novembre).
- L'ouverture de la pêche aux carnassiers se fera du 1^{er} mai à la fermeture de l'étang.

2. Les cartes à l'année sont délivrées à l'étang auprès de Monsieur Bacouet (Se munir impérativement d'une copie de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, de la somme exacte de la cotisation, d'une photo d'identité récente, ainsi que la carte 2020 pour les pêcheurs-Bruaysiens). Les tickets à la journée seront délivrés à l'étang à compter du 29 mars par les gardes de l'étang dûment autorisés.
3. Aucune carte n'est délivrée aux mineurs de moins de 16 ans. Elle doit être retirée par un adulte responsable. Le retrait du permis par l'adulte responsable vaut autorisation parentale pour l'adolescent d'accéder seul aux berges de l'Etang. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les cartes :

- Attention Gratuité pour les détenteurs de la carte en 2020 pour les « Adultes et Jeunes 12 ans à 16 ans Bruaysiens »,
- 35 € à l'année pour les « Extérieurs » (limité aux 70 premiers inscrits)
- 5 € ticket à la journée. Gratuité pour les - de 12 ans accompagnés d'un titulaire du permis annuel et pêchant avec une canne du titulaire. Pour les pêcheurs ayant plusieurs enfants ou voulant pêcher avec leur propre canne, le ticket à la journée sera nécessaire.

4. Les challenges :

SAMEDI 6 MARS 2021 Réservé aux titulaires du permis de pêche 2021 Challenge de 13h00 à 16h30 - limité à 50 participants 1 canne en action	DIMANCHE 27 JUILLET 2021 (sous réserve - selon la situation sanitaire). Réservé aux titulaires du permis de pêche 2021 Challenge de 8h30 à 11h30 - limité à 50 participants 1 canne en action
<p>Rendez-vous à l'étang à 11h40 précises :</p> <p>11h45 : Tirage des places</p> <p>1^{ère} détonation</p> <p>12h55 : amorçage et mise à l'eau des bourriches (les lignes sans appâts pourront être mises à l'eau)</p> <p>2^{ème} détonation</p> <p>13h00 : début du concours</p> <p>3^{ème} détonation</p> <p>16h25 : 5 mns avant la fin du concours</p> <p>4^{ème} détonation</p> <p>16h30 : fin du concours</p>	<p>Rendez-vous à l'étang à 7h00 précises :</p> <p>7h15 : Tirage des places</p> <p>1^{ère} détonation</p> <p>8h25 : amorçage et mise à l'eau des bourriches (les lignes sans appâts pourront être mises à l'eau)</p> <p>2^{ème} détonation</p> <p>8h30 : début du concours</p> <p>3^{ème} détonation</p> <p>11h25 : 5 mns avant la fin du concours</p> <p>4^{ème} détonation</p> <p>11h30 : fin du concours</p>

PESEE ET CLASSEMENT AU POIDS UNIQUEMENT

Les bourriches seront sorties de l'eau devant les contrôleurs uniquement lors de la pesée. Il est interdit de mettre sa pêche dans des seaux. Tous les poissons seront remis à l'eau dès la pesée effectuée ; annonce du classement et remise des prix à la fin de la pesée.

Le choix des lots se fera par ordre de classement du pêcheur.

Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à la clôture de la remise des lots.

REGLEMENT OFFICIEL DE L'ETANG

- L'amorce sèche est autorisée proportionnellement à la durée du concours dans la limite de 1 kg à la journée, 200 gr de fouillis de vers de vase, asticots, pinkis et graines cuites illimités.
- L'utilisation de la tresse est interdite pour la carpe sauf pour réaliser les bas de ligne pour les carnassiers.
- Longueur de la canne 9,50 m maxi.
- Rappel autorisé d'une main dans la limite du poids d'amorce autorisé.
- La pêche de chaque concurrent est strictement personnelle.
- La pêche à la franglaise est interdite, ainsi que la pêche à la batterie.
- Toutes carpes et, tous esturgeons supérieurs à 1kg seront comptabilisés 1kg.
- En cas de non-respect du règlement, exclusion immédiate du concours.
- Les visiteurs doivent rester en haut des berges pour ne pas gêner les concurrents.
- A la fin du concours l'emplacement devra être rendu dans l'état ou vous l'avez trouvé en arrivant.

L'Adjointe

Aux Sports et Loisirs

Brigitte Ludovisi
Brigitte LUDOVISI

Le Maire



Sylvia DUHAMEL